ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
CERCLE DE BIOUGRA
CAIDAT IMI M'QOURNE
COMMUNE DE SIDI BOUSHAB

# AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° : 22-2026

Le Président du conseil de la commune territoriale de Sidi Boushab procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

**Objet de la prestation** : Etude technique et suivi des travaux de construction de cinq réservoirs d'eau aux douars Tamoujout, Ait laati, Tin gaoua, Bizourane, Ikherdiden à la commune de Sidi Boushab.

**Consistance de la prestation :**

| N° | Désignation | Caractéristiques et spécifications | Unité de mesure | Quantité | Garanties exigées |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Etude technique d'un réservoir d'eau (capacité 60 $m^3$) | Un projet d'exécution en 3 exemplaires comprenant :<br>- Etude géotechnique établie par un laboratoire agréé<br>- Plan de situation<br>- Plans B.A<br>- Notes de calcul<br>- Avant-métré détaillé<br>- Cahier des prescriptions spéciales<br>- Estimation détaillée du projet. | U | 5 | Certificat d'agrément (Domaine d'activité : D5) |
| 2 | Assistance technique et suivi des travaux | - Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux, et suivi des travaux dans le respect des spécifications des cahiers de charges, des normes et des règles de l'art<br>- Assister aux réunions sur chantier<br>- Contrôle de la conformité des travaux en quantité et qualité<br>- Réalisation de tout document ou plan de détail jugé nécessaire lors de l'exécution des travaux<br>- Vérification des plans de récolement établis par l'entreprise<br>- Vérification et validation des attachements et des décomptes présentés par l'entreprise<br>- Participation à la réception provisoire<br>- Etablissement du rapport d'achèvement des travaux. | Ft | 1 | |

Scanned with CamScanner

**Lieu d'exécution :** Douars Tamoujout, Ait laati, Tin gaoua, Bizourane, Ikherdiden à la commune de Sidi Boushab.

**Délai d'exécution de la prestation :** Le délai de réalisation de l'article 1 est fixé à 30 jours.

Le délai de réalisation de l'article 2 est fixé à : Délai d'exécution des travaux.

**Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** Le 20 NOV 2026 à 11 h 00.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

SIDI BOUSHAB LE : 16 NOV 2026

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE :**




Scanned with CamScanner